

Vraiment, monsieur le député, vous ne vous montrez pas prodigue de votre écriture. C'est à penser qu'il n'y a plus d'encre à l'Assemblée, ou que Challemel votre voisin de gauche, a prudemment serré le papier!

Serait-ce que vous vous défiez des trahisons de la plume? En ce cas, si vous le voulez, cherchons ensemble une autre façon d'échanger nos idées.

Voilà, dit-on, la Chambre qui va entrer en vacances pour quelques semaines. Que penseriez-vous, à votre retour parmi nous, d'une petite réunion privée, tout intime, avec invitations rigoureusement personnelles, dans laquelle on s'explique à cœur ouvert, d'électeur à député, sans estrade ni tribune? — Ce dernier point mérite considération, n'est-ce pas?

Nous viderions là toutes ces questions qui attendent encore vos réponses, de sorte que n'ayant pas eu l'honneur de vous lire, nous aurions du moins la rare fortune de vous entendre, l'heure de déguster le vrai Deregnaucourt servi par Deregnaucourt lui-même!

Seulement, il serait à désirer que chacun pût librement s'expliquer, et si je réclame cette première des libertés, c'est que je suis encore tout plein de ce qui m'arriva dans certaines réunions électorales au Grand-Théâtre de Lille en février 1871.

Le citoyen Testelin était en scène, entouré de tout ce que la Défense nationale avait produit de casquettes galonnées et de bottes en cuir fauve.

Sur je ne sais plus quelle parole énoncée de l'ex-commissaire, je me permis de pousser une exclamation. Aussitôt frères et amis, me prenant sans doute pour un autre, de me traiter de « *Mémorial* », ce qui était à cette époque la plus sanglante injure qu'on pût jeter à un homme, et je me sentis vivement poussé vers la porte. Procédé excessivement simple, comme on le voit, pour avoir raison... de ses adversaires.

C'est pourquoi, monsieur le député, si à la petite réunion que je vous propose, vos amis doivent se trouver en nombre, ne jugez-vous pas utile d'égarer quelques cartes d'invitation parmi messieurs les gendames, à seule fin d'empêcher, comme dit M. Thiers, les partis de se jeter les uns sur les autres, et de faire respecter en ma personne les immortels principes de 89?

Donc, monsieur le député, un simple oui, sur carte postale, et je commande le sténographe.

J'ai l'honneur d'être, etc.
UN DE VOS CONCITOYENS.
(Propagateur.)

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Gimat, nommé récemment commissaire central à Roubaix, est entré en fonctions aujourd'hui.

Nous nous faisons un plaisir d'insérer la lettre suivante, adressée à M. le Commandant du Corps des Pompiers :

A Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers, à Roubaix.

L'incendie qui s'est déclaré cette nuit dans nos ateliers a été promptement arrêté, grâce au zèle et au dévouement dont a fait preuve le beau corps que vous commandez.

Nous ne saurions mieux reconnaître le grand service qu'il nous a rendu à nous et à nos nombreux ouvriers qu'en vous faisant remettre une somme de cinq cents francs, que nous vous prions d'accepter pour votre caisse de retraite.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant, avec nos remerciements, nos salutations bien sincères.
DILLIES FRÈRES.

On nous communique aujourd'hui les documents suivants :

VILLE DE ROUBAIX
Emprunt de 200,000 francs
contracté pendant la guerre, pour secourir les ouvriers nécessiteux.

TIRAGE DU 13 JUILLET 1873
Numéros des obligations sorties et remboursables au 1^{er} juillet :
484, 580, 347, 477, 292, 44, 303, 400, 561, 66, 434, 74, 154, 207, 401, 554, 492, 175, 301, 572, 272, 264, 36, 128, 203, 89, 152, 252, 320, 11, 222, 134, 326, 359, 213, 277, 332, 579, 294, 49, 147, 348, 38, 402, 12, 568, 549, 10, 109, 22

Emprunt de 302,000 francs
Contracté pendant la guerre pour secourir les ouvriers nécessiteux.

TIRAGE DU 13 JUILLET 1873
Numéros des obligations sorties et remboursables au 1^{er} juillet prochain.
288, 327, 171, 52, 130, 230, 180, 209, 165, 291, 296, 124, 74, 242, 112, 139, 292, 213, 372, 106, 341, 105, 328, 88, 179, 135, 86, 8, 49, 207, 114, 187.

La propriété du journal le *Mémorial de Lille*, par suite de la dissolution de la Société, sera vendue le mardi 22 juillet. Les acquéreurs entreront en possession du journal le 1^{er} août prochain.

Nous lisons dans la correspondance lilloise du dernier numéro de la *Houille* :

La réunion spéciale des actionnaires de la compagnie houillère de Bethune (concession de Bully-Grenays) a eu lieu jeudi dernier; 87 intéressés étaient présents.

L'assemblée composée d'un grand nombre d'actionnaires, a nommé une commission de 7 membres, avec mission de provoquer, par toutes voies de droit, une assemblée générale des actionnaires de la Cie de Bethune afin de les éclairer sur la situation de la Cie et les agissements du conseil d'administration, allégués par un mémoire soumis à la réunion, et tous les autres dont ils pourraient être instruits.

Les membres de cette commission sont : MM. Boca, industriel à Valenciennes, président.
Becquart, ancien notaire à La Vente.
Boutry, juge à Arras.
Fanyan, propriétaire à Lille.
Legentil, propriétaire à Arras.
Waché, notaire à Douai.
Gousin, avocat à Lille, secrétaire.

Les compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais s'efforcent d'augmenter leur personnel ouvrier et par suite leur extraction. Plusieurs n'ont pu encore louer toutes les maisons d'ouvriers qu'elles ont construites et nous en savons qui envoient non sans succès des agents pour recruter des travailleurs dans les arrondissements de Cambrai et d'Avènes.

La réunion des industriels qui devait avoir lieu mercredi dernier au Café Français Français n'a compté qu'un petit nombre d'assistants, par suite d'une erreur de date commise dans la note communiquée aux journaux. Il est probable qu'une nouvelle réunion aura lieu prochainement.

A l'ordination de samedi dernier qui a été faite par Mgr Monnier, à la chapelle de l'hospice Vanderburck, à Cambrai il y avait 24 prêtres, 7 diacres et 32 sous-diacres.

Par ordre du ministre de la guerre, les officiers de tous grades actuellement en congé ou en permission, — sauf les absents pour cause maladie, — devront être rendus à leurs corps respectifs le 5 juillet.

On nous adresse la question suivante :

Lorsqu'un reçu est donné sans timbre de dix centimes, le créancier et le débiteur sont-ils tous deux passibles de l'amende, ou bien est-ce seulement celui qui délivre le reçu qui est punissable?

Le créancier qui donne quittance est seul passible de l'amende, en vertu de l'article 23 de la loi 23 août 1871, ainsi conçu :

Art. 23. — Toute contravention aux dispositions de l'art. 18, sera puni d'une amende de 50 francs.

L'amende sera due par chaque acte, écrit, quittance, reçu ou décharge, pour lequel le droit du timbre n'aura pas été acquitté. Le droit du timbre est à la charge du débiteur; néanmoins, le créancier qui a donné quittance, reçu ou décharge, en contravention aux dispositions de l'art. 18 est tenu personnellement et sans recours, nonobstant toute stipulation contraire du montant des droits, frais et amendes.

Ce texte est, on le voit parfaitement net et précis.

On écrit de Paris que le juge chargé de l'instruction dans l'affaire de la Société industrielle qui avait une succursale dans notre ville vient de rendre une ordonnance aux termes de laquelle sont renvoyés :

1. Devant la cour d'assises, le sieur Bureau, directeur de la Société industrielle, sous la double accusation de faux et d'abus de confiance;

2. Devant la première chambre de la cour d'appel de Paris, MM. Lefebvre-Durullé, ancien sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, de Radeport, Randoing, Leblanc, Van Weersden, de Coëtlogon, Halbroun, Wellesley Paté, membres du conseil de surveillance, inculpés d'abus de confiance, et enfin, M^{me} Bureau, née Mathilde de Plaschander, sous la même inculpation.

Tous les inculpés devaient être jugés par la police correctionnelle, mais ils suivent M. Lefebvre-Durullé qui, en sa qualité de grand dignitaire de la Légion d'honneur, doit être jugé par la 1^{re} chambre de la cour, au lieu de l'être par le tribunal correctionnel.

Le jour où ouvriront les débats n'est pas encore indiqué.

On a trouvé ce matin, étendu aux abords de l'église du Sacré-Cœur, un individu dont l'identité n'a pas encore été constatée. Il donnait à peine quelques signes de vie, et de l'examen d'un médecin, il résulte que cet homme a été frappé d'une congestion cérébrale.

Voici son signalement : âgé d'environ 30 ans, taille 1m. 75, yeux gris, cheveux et sourcils blonds, il porte la barbe de même nuance et est vêtu d'une blouse bleue.

Il a été transporté à l'hôpital.

Le tribunal correctionnel de Lille s'est occupé hier d'une affaire dont l'instruction a été longue, concernant le sieur Capelle, domestique de M. M... marchand de suif à Roubaix, et deux marchands de la même ville. Tous trois sont poursuivis du chef d'escroquerie. L'accusation soutient que Capelle et ses co-prévenus s'entendaient pour voler du suif à M. M... Vingt témoins à charge ont été cités par le ministère public, vingt témoins à décharge par les défendeurs.

L'affaire a été renvoyée à aujourd'hui.

Hier soir, un voiturier de messagerie, venant de la Belgique avec un chariot et se rendant à Lille, s'arrêtait au bureau de douane de Wattrelos pour acquitter les droits d'entrée d'une certaine quantité de huiles d'olive renfermée dans cinq cruches en fer blanc de grande dimension. La forme singulière de ces cruches attira l'attention des préposés; on les fit descendre de la voiture afin de les examiner de plus près. Les douaniers sont familiarisés avec les ruses de nos contrebandiers et ils ne doutèrent nullement qu'ils allaient découvrir une nouvelle tentative de fraude.

En effet, à la suite d'un examen attentif, ils constatèrent que ces cruches possédaient des doubles fonds, et que dans chacune d'elles 10 kilogrammes de tabac à fumer étaient parfaitement dissimulés sur toute la circonférence du récipient. Le liquide était de l'eau sur laquelle surnageait une légère couche d'huile.

Les douaniers firent une prise de 50 kilogrammes de tabac, saisirent la voiture et le cheval. Le conducteur est parvenu à s'échapper. Il paraîtrait que l'attelage appartient à un voiturier de Lille.

Un malfaiteur s'est introduit samedi au moyen d'escalade et d'effraction dans le domicile de M. Delmotte, fabricant de tissus, à Bondues, et en a emporté 250 fr. d'espèces monnayées, qu'il a enlevé d'une garde-robe dont il a forcé la serrure. On croit connaître le coupable.

Un violent incendie vient de réduire en cendres l'ancienne fabrique de Mme Vve Thiebaud, rue Thiebaud à St-Maurice-lez-Lille. — Le feu s'est déclaré vers une heure du matin; et cette fois encore il fut impossible de rien arracher aux flammes sauf quelques objets dont le sauvetage a été opéré dès le début.

Bien que la fabrique fut isolée, le voisinage de maisons construites en bois inspira de sérieux inquiétudes et l'on craignit au commencement que tout le quartier ne fût perdu, mais heureusement le vent se mit à souffler du côté du rempart ce qui facilita la localisation de l'incendie. (Vraie-Parce.)

La police de Bailleul a arrêté vendredi dernier un individu qui visitait les fermes et se disait chargé par une importante maison de Lille, d'acheter sur pied tous les beaux lins. Il faisait des marchés à des prix exorbitants qu'il faisait lui-même sans attendre les demandes des vendeurs. Interrogé, il a avoué qu'il n'avait aucune commission et qu'il était dénué de toutes ressources. Cet homme, qui se disait de Lille, a été mis à la disposition de l'autorité judiciaire. On pourrait bien avoir affaire à un aliéné.

Nous voici arrivés, dans le Centre et dans le Nord, au moment vraiment décisif pour le rendement des blés et des autres céréales sur la moitié du territoire français.

Grâce à Dieu, depuis quelques jours le temps est très-favorable à cette phase capitale de l'épiage et de la floraison. Dans les contrées où l'épi n'était pas encore formé avant la fin des jours pulvieux et humides, l'épi peut-il encore acquérir la longueur et le volume qui assurent la quantité et la qualité du rendement en grain? Question difficile à résoudre. Il est à craindre que le beau temps ne soit pas venu assez tôt pour tout améliorer plus ou moins dans la région du Nord.

Du Midi, où la moisson commence, et du Centre, où les épis sont formés et près de mûrir, on écrit que généralement les blés sont clairs, les épis médiocrement longs et gros; dès lors, il n'y a pas lieu de compter sur une moisson dépassant les moyennes.

Reste donc la grande région située au Nord de la Loire, dont le sort achève de se décider en ce moment, pour ce qui concerne les récoltes de céréales. Nous nous attendons à des résultats au plus moyens; mais nous ne voulons rien affirmer prématurément. Ce que nous devons dire, c'est qu'à l'heure présente le temps est tel que pouvait le souhaiter les cultivateurs. Quele temps achève donc son œuvre aussi complètement qu'il pourra.

Le temps est également propice aux plantes fourragères et aux plantes de toutes espèces alimentaires et industrielles, qui se récoltent en automne. La chaleur permanente, qui a suivi, des jours pluvieux, entremêlés d'orages donne au sol une énergie végétative dont toutes les plantes profitent à vue d'œil.

Le moment est précieux pour semer des plantes fourragères automnales : pois, sarrasins, navets, pois, jarossettes, végétaux, etc. — Dans l'Ouest les repiquages de choux s'opèrent dans d'excellentes conditions.

Quant aux prairies naturelles et artificielles, dont les premières coupes, ont laissé à désirer, le temps leur prépare d'une façon merveilleuse des secondes coupes qui compenseront le déficit. Ce résultat est assuré surtout dans les prairies qui n'ont pas eu le tort de pailler trop tardivement.

On ne saurait trop le répéter, les plantes fourragères dont la graine est mûre ne donnent pas du foin, mais de la paille d'herbe qui a presque plus de vertu alimentaire, et la racine elle-même est trop épaisse de sève pour donner promptement une seconde pousse quand que les plantes fanchées au début de la floraison, ont des racines vivaces qui donnent immédiatement de la vie et de la sève à ces secondes pousses. (Gazette des campagnes.)

Etat-civil de Roubaix.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 29 JUIN.
— Jules Carrette, 30 ans, employé de commerce, et Zélie Plady, 27 ans, couturière.
— Julien Halin, 34 ans, employé de commerce, et Mathilde Willems, 36 ans, sans profession. — Ernest Decottignies, 23 ans, tonnelier, et Léona Durieux, 21 ans, couturière. — Alexandre Delannoy, 23 ans, serrurier, et Céline Clément, 24 ans, rattacheuse. — Jean Camus, 21 ans, peintre en bâtiments, et Hortense Vodey, 23 ans, modiste. — Pierre Corin, 41 ans, fleur, et Marie Claeys, 42 ans, ménagère. — Vincent Dooms, 66 ans, déboureur, et Marie Ommeson, 47 ans, journalière. — Jean-Baptiste Bus, 28 ans, fleur, et Clémentine Derbaudinghien, 26 ans, soigneuse. — Auguste Declerck, 26 ans, tisserand, et Marie Rosset, 36 ans, journalière. — Hector Lechevalier de Préville, négociant, et Hortense Fortin, sans profession. — Jean-Baptiste Grandsart, fleur, et Marie Noélin, soigneuse. — Moïse Nys, 24 ans, tisserand, et Clémentine Ducoulombier, 19 ans, bobineuse. — Alphonse De Raeye, aide pharmacien, et Elodie Naeghel, sans profession.

MARIAGES DU 30 JUIN. — Henri Cateau, 25 ans, menuisier, et Elise Deladerrière, 31 ans, tailleur. — Valentin Roussel, 30 ans, employé de commerce, et Hyacinthe Lerouge, 28 ans, journalière. — Aloïse Deprez, 31 ans, salpêtre, et Eugénie Plament, 25 ans, blanchisseuse. — Emile Pecqueur, 31 ans, ouvrier, et Silvie Bétry, 30 ans, journalière. — Henri Ginterdael, 24 ans, peintre, et Marie Dequae, 26 ans, soigneuse. — Hypolite De Langhe, 23 ans, maçon, et Léonie Truyen, 22 ans, repasseuse. — Joseph Cuyt, 33 ans, terrassier, et Adolphine Stecc, 30 ans, journalière.

NAISSANCES DU 29 JUIN. — Apolline Druart rue des 7 Ponts. — Alfred Debuigne, ap Pile. — Orélie Légnari, rue du Moulin-de-Roubaix. — Marie Vollejudt, rue de l'Ermitage. — Octavie Hebbe, rue des Longues-Haies. — Marie Vanhessche, rue Fulton.

30 Juin. — Jules Bétremieux, rue de l'Ommet. — Armand Gooris, rue Jacquart. — Adolphe Bertrand, rue de Soubise. — Céline Dewell, rue de la Longue-Cheminée. — Pierre et Paul Lecomte, jumeaux, aux 3 Ponts. — Marie Vaillant, rue de la Paix. — Marie Beutin, rue Philippe-le-Bon. — Jules Lorthiois, au fort Mulliez. — Henri Demaiter, rue de la Guingette. — Ernest Valés, à Epeule.

DÉCÈS DU 29 JUIN. — Louis Depape, 23 ans, journalier, à l'hôpital.
30 Juin. — Charles Lesaffre, 4 mois, rue des Longues-Haies. — Eugénie Leclercq, 30 ans, à l'Epeule. — Léonie Betencourt, 16 ans, bobineuse, rue de Ma Campagne. — Sophie Cateau, 74 ans, ménagère, rue du Tilleul. — Blanche Housset, 4 ans, rue de Baurewaert.

Etat-civil de Tourcoing.

NAISSANCES DU 28 JUIN. — Julien Dervaux, Septier de Roubaix. — Laurette Maria Desurmont, rue du Prince. — Maria Justine Hercelle, rue de Tournai.

29 JUIN. — Pierre Henri Nuttens, à la Croix Rouge. — Clémence Adèle Nuttens, à la Croix Rouge. — Gabrielle Léonie Evrard, rue de la Blanche Porte. — Jean-Baptiste Vandenbergarde, au Grand Plaisir. — Albert Castel, à la Marlière.

DÉCÈS DU 28 JUIN. — Marguerite Marie Gossart, 1 mois, chemin des Carliers. — Léon Léonard Gryspéert, 77 ans, 4 mois, chemin des Mottes. — Edouard Marcelino Pinoy, 28 ans, 9 mois, rue de Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX

Cours de Rhétorique anglaise
Samedi 5 juillet, à 8 h. 15 du soir.
(Dans les nouveaux bâtiments du Collège)
Conférences par M. YONGE.

Sujet : *l'Art de persuader*.

Cours public de Physique

Mercredi 2 juillet.

Transformation du mouvement en électricité. Electrophore. Machine de Holtz. Machine de Berlich. Effets comparés de la machine de Holtz et de la bobine de Ruhmkorff.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS
MONTAIGNE, 10, RUE DE LA MONTAIGNE, 10, C. M.

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36..

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 40.50

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 45..

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 45..

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 45..

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 45..

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 45..

Pèlerinage à Amettes (Pas-de-Calais).

LIEU DE NAISSANCE
DU B. BENOIT-JOSEPH LABRE
Le lundi 7 juillet 1873.

Pour demander à Dieu la prompte commission de B. Benoit Joseph Labre, notre compatriote, et par son intercession la libération de St. Pontife et le salut de la France.

MOYENS DE TRANSPORT. — La Compagnie du chemin de fer du Nord accorde une réduction de moitié sur le prix des places, à toutes les gares où se présenteront au moins dix pèlerins demandant des billets de cette gare à Lillers.

Les comités sont priés de demander à chaque pèlerin, en sus du prix de la place, une cotisation dont le minimum est fixé à 30 centimes pour frais généraux et offrande d'un ex-voto au Bienheureux.

La société des houillères de Remy s'est offerte à transporter gratuitement les pèlerins, de Lillers au point de sa ligne le plus rapproché d'Amette, et de ce point à Lillers pour le retour.

Les pèlerins seront reçus par les trains ordinaires, lors des passages de ces trains aux différentes gares. Partout où il sera utile, des trains spéciaux seront formés à des heures qui seront ultérieurement indiquées.

Vu le peu de ressources que présente le village d'Amette, chaque pèlerin est invité à emporter avec lui les vivres nécessaires pour la journée.

Toute paroisse qui sera représentée par un nombre suffisant de pèlerins est invitée à déployer l'une de ses bannières. Elle sera déployée dans les processions et servira de ralliement aux pèlerins de la contrée.

MM. les ecclésiastiques sont invités à se munir d'un rochet.

Présideront au pèlerinage NN. SS. l'archevêque de Bourges, les évêques d'Arras, de Limoges et de Lyons.

Assisteront au pèlerinage le grand et le petit séminaire d'Arras.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

Processions de la voie ferrée à l'Eglise; célébration de Messes basses et distribution de la sainte Communion à l'Eglise paroissiale et à la maison du Bienheureux.

Messe Pontificale à onze heures, suivie d'un discours prononcé par Mgr l'évêque de Limoges.

Cette messe sera célébrée à un autel adossé à la maison du Bienheureux; les pèlerins seront groupés dans les prairies autour de leurs bannières.

À 2 heures, procession suivie d'une bénédiction commune donnée par NN. SS. l'archevêque et les évêques.

N. S. P. le Pape a accordé sous les conditions ordinaires une indulgence plénière à tous les fidèles qui prendront part à ce pèlerinage.

Tous les pèlerins seront agréés à l'Eglise des Pèlerinages et en recevront l'insigne : la croix rouge bordée de blanc, dont N. S. P. le Pape a donné lui-même le modèle.

Le comité.

VOYAGE A LA MER

Le dimanche 6 juillet 1873, pour de plaisir au départ de Tourcoing, Boulogne, Armentières, Bailleul et Hamme-Boulogne.

Prix : 2^e classe, 7 fr. 50 (aller et retour compris); 3^e classe, 6 fr. (aller et retour compris).

ALLER.
Départ de Tourcoing, 5 h. 10; Roubaix, 5 h. 17; Lille, 6 h.; Armentières, 6 h. 32; Bailleul, 6 h. 49; Hazebrouck, 7 h. 20.
Arrivée à Boulogne : 10 h. 10.

RETOUR.
Départ de Boulogne : dimanche 6 juillet, à 6 h. 40 soir.

VILLE DE HAM (SOMME)

CONCOURS MUSICAL.

La ville de Ham organise, pour le dimanche 7 septembre 1873, un grand Concours de Musiques d'Harmonie et de Fanfares. Toutes les dispositions sont prises pour assurer à cette fête musicale un éclatant succès.

Les prix consisteront en : Primes, couronnes de vermeil, médailles d'or, de vermeil et d'argent.

Les invitations et le règlement du Concours ont été adressés à nombre de corps de musique.

Les Sociétés qui ne les auraient pas reçus, faute d'indications suffisantes pour le Comité d'organisation, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation. Sur leur demande adressée à la Mairie de Ham, ces Sociétés recevront sans retard tous les renseignements nécessaires.

La ville de Ham est desservie par le chemin de fer d'Amiens à Tergnier. Les trains venant de Paris et du Nord arrivent en gare à 7 heures 40 et midi 15; ceux venant d'Amiens à 9 h. 05 et midi 56.

Ham possède des monuments historiques, parmi lesquels un château-fort célèbre. Toutes les Sociétés qui prendront part au Concours seront admises à les visiter gratuitement.

Faits Divers

Les financiers font parler d'eux. Le directeur du Crédit foncier suisse, M. Fornerod, vient d'être arrêté, et un des plus forts actionnaires de l'entreprise, M. B..., banquier, rue du Quatre-Septembre, vient de prendre la fuite en emportant une cinquantaine de mille francs. A Thiers, un banquier, M. Derouze, vient de déposer son bilan. Enfin un ancien receveur général, M. Bonnet de Chaboulon, vient d'être condamné par le tribunal d'Auch à deux ans de prison pour banqueroute simple. Un des personnages poursuivis dans l'affaire de la société industrielle avait aussi compromis dans celle du Crédit suisse.

De nombreux vols avaient lieu depuis quelque temps à Pabattoir aux pores de la rue des Fourneaux, quartier de Grenelle, à Paris. Une surveillance active fut découverte qu'ils étaient commises par le nommé P...